

### LE MOT DE LA PRESIDENTE

#### *Cher(e)s adhérent(e)s, Cher(e)s bénévoles*

Au seuil de cette nouvelle édition de notre newsletter, je tiens à vous adresser mes salutations les plus chaleureuses. L'année 2024 s'annonce pleine de promesses et d'opportunités pour notre association.

Je souhaite tout d'abord, une bienvenue aux adhérents qui viennent rejoindre l'Association des Diabétiques de la Marne.

Le printemps arrive et comme chaque année, le désir de sortir et de reprendre les sorties se font sentir. Comme j'aime à le répéter, l'activité physique est bonne pour la santé, alors ne vous en privez pas.

Le sujet brûlant en ce début d'année est la pénurie de médicaments qui s'aggrave en France et dans de nombreux pays. Je vous en dis plus dans ce document.

Merci à vous pour le renouvellement de vos adhésions et les dons qui montrent votre intérêt pour notre Association des Diabétiques de la Marne.

Je vous remercie aussi pour la confiance que vous témoignez à mon équipe. Celle-ci a hâte de partager avec vous son expertise en 2024.

J'espère que nous serons nombreux à nous retrouver en 2024 qui s'annonce déjà sous les meilleurs auspices

Je vous laisse réfléchir sur ces propos et quoi de mieux de le faire pendant une marche qui permettra à votre cerveau, d'augmenter la plasticité cérébrale, de renforcer les connexions synaptiques, de développer la neurogenèse et d'améliorer le métabolisme du cerveau ainsi que la fonction vasculaire cérébrale.



Présidente AFD 51

Bien cordialement

Catherine BELLAIS

Dès janvier, nous avons repris les animations afin que la population puisse nous rencontrer régulièrement sur le territoire marnais.

#### **Le 16 janvier 2024**

L'entreprise **ECOLAB à Châlons en Champagne** nous a accueillis dans ses locaux, afin de sensibiliser les salariés aux risques diabète. Nous étions accompagnés de la cellule Santé au Travail. Nous avons effectué une visio conférence afin que tous les salariés, puissent bénéficier des informations. Des tests de dépistage de la glycémie ont été réalisés et tous étaient normaux.

Un café gourmand attendait les salariés venus à notre rencontre.

Merci à tous les professionnels qui nous ont accompagnés.



#### **« Bougeons contre le cancer » le 16 février 2024**

À Vitry le François.

Nous avons procédé à **100 tests** et là plusieurs personnes présentaient des taux hors normes.

Cette journée fut une grande réussite, et de nombreux partenaires (Domitys; diététiciennes, Cœur et santé...) se sont rapprochés de l'Association des Diabétiques de la Marne afin de proposer à leur population, une intervention de l'AFD 51.



#### **PROCHAINS RENDEZ-VOUS**

**14 mars 2024:** Salle des Phéniciens à Reims/ Cormontreuil pour la journée avec l'association Générations Mouvement en Pays Rémois.

**18 mars 2024:** Pour le « COLON TOUR » Salle Odile KOPP, 1 avenue Middelkerke à EPERNAY

Nous proposerons des informations et des tests de dépistage de la glycémie.

**Du 25 au 29 mars 2024 inclus:** Banque alimentaire, 2, rue Henri Dunan à EPERNAY



Le Printemps arrive !...et la reprise des activités physiques



## Les bienfaits de l'activité physique



Près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes comme chez les femmes. Ce cancer évolue le plus souvent sans symptômes ni signes perceptibles dans un premier temps. Or, quand il est diagnostiqué à ce stade, il se soigne dans 9 cas sur 10. C'est pourquoi, dès vos 50 ans et jusqu'à 74 ans, vous pouvez bénéficier d'un **test de dépistage** par la recherche de sang dans les selles dans le cadre du programme de dépistage organisé. Pour plus d'informations, consultez le [site de l'Institut national du cancer dédié au dépistage du cancer colorectal](#).

### La pénurie de médicaments où en est-on ?

**Le 29 février 2024**, la Vice-présidente de l'Assemblée nationale, Valérie Rabault vient d'obtenir le vote d'une majorité de députés pour sécuriser les stocks de médicaments dans un contexte de pénurie grandissante. En 2023, les déclarations de rupture de stock ont même battu un record, avec 4 925 signalements concernant les seuls médicaments à intérêt thérapeutique majeur (MITM).

Cette nouvelle loi permettra ainsi la multiplication par 5 les sanctions financières appliquées aux laboratoires qui ne respectent pas leur obligation de constituer des stocks de médicaments ; l'inscription, pour la première fois dans la loi, d'une durée de stocks pouvant aller jusqu'à 6 mois, une durée qui pourra s'appliquer à tous les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM), dès qu'un risque ou une pénurie est identifié ; et d'élargir le pouvoir de l'Agence nationale de la sécurité du médicament (ANSM) qui pourra ainsi décider de demander des stocks plus élevés aux industriels. Ainsi, l'ANSM pourra devenir une véritable tour de contrôle du médicament grâce à un système informatique unifié pour avoir une vraie connaissance des stocks à tout instant. (réf: France Asso Santé)

